

On doit donc supposer que les habitants de Champvert s'en remirent à Jacques Prost du soin de faire les démarches nécessaires pour l'obtention des dispenses et permissions. Par sa situation officielle, et par son fils, Alexandre Prost, chanoine de Saint-Just, il était mieux placé que tout autre pour réussir.

Pendant de longues années les seigneurs de Grange-Blanche et les habitants de Champvert jouirent paisiblement du petit oratoire qui, dans une certaine mesure, leur tenait lieu de paroisse. Mais au commencement de l'année 1700, de graves contestations surgissent entre messire Alexandre Prost et ses voisins. Les archives de Grange-Blanche contiennent un volumineux dossier de pièces de procédure relatives à ces dissentiments. Les unes diffuses, pleines de redites et de répétitions, n'offriraient qu'une lecture fastidieuse, je me bornerai à les résumer pour la clarté du récit. Les autres donnent des aperçus intéressants sur les usages d'autrefois, et sont un précieux appoint pour l'histoire de la chapelle.

A l'époque dont nous parlons, le seigneur de Grange-Blanche était, depuis un temps indéterminé, détenteur de la clef de la chapelle, qu'il remettait à ses voisins lorsque ceux-ci désiraient faire dire la messe. Le bruit ayant couru qu'il voulait se dérober à cet usage, il fut sommé judiciairement par les demoiselles Buisson, d'avoir à remettre la clef de la chapelle, quand il en serait requis; celles-ci faisant observer : « qu'elles, ou leurs auteurs, ayant contribué à la construction de la chapelle, elles ont toujours eu le droit d'y faire dire la messe toutes les fois qu'elles l'ont souhaité ayant à cet effet pris la clef chez le nommé Benotte qui avait donné le sol pour construire la chapelle, et chez le sieur Prost de Grange-Blanche, depuis que l'on a bien voulu